

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2018

L'An deux mille dix-huit, le neuf février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Claira dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène MALE, Maire.

Présents : Chantal AMIGAS, René AROS, Jacques BAUDE, Henri BOULAROT, Marielle BOUSQUET, Bernard JANTAC, Jean-Pierre LEONARDI, Fabienne LINOSSIER, Hélène MALE, Alexandra NEGRE, Marc PETIT, Alain QUINTO, Marie-France ROFIDAL, Eric RODRIGUEZ, Anissa SAGUER, André SANCHEZ, Angélique SORLI, Marie-Josée VERA.

Absents excusés : Isabelle BAZZUCCHI, Pierre BRAULT (procuration à Anissa SAGUER), Daniel DUROCHAT, Marie-Line GIRO (procuration à Angélique SORLI), Stéphanie FOURCADE, Jean-Pierre MAC, Jean-Marie NOGUER (procuration à Hélène MALE), Jean-Marc RIGAL (procuration à René AROS), Nadira M'ZOURI (procuration à Fabienne LINOSSIER).

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

Les membres présents étant en nombre suffisants pour délibérer valablement, Madame le Maire a déclaré la séance ouverte.

Angélique SORLI a été élue secrétaire de séance.

Il est d'abord procédé au vote du compte-rendu, procès-verbal de séance du conseil du 30 janvier dernier, voté à l'unanimité.

### 1/ Décision modificative au Budget Communal

Madame le Maire explique qu'afin de commencer l'année 2018 dans les meilleures conditions il est nécessaire de modifier le budget Communal de l'année 2017, *comme mentionné ci-dessous* :

Chapitre	fonction	nature	libellé	D/R	F/I	R/O	Prévision
013	020	6419	remboursement sur rémunération du personnel	R	F	R	15214
10	01	10222	F.C.T.V.A	R	I	R	10000
16	01	1641	Emprunts en euros	D	I	R	10000
66	01	66111	intérêts réglés à échéance	D	F	R	15214

Madame le Maire passe au vote.

Voté à l'unanimité.

### 2/ Subvention au CCAS

Afin de générer à la crèche les ressources nécessaires à son fonctionnement pour le début de l'année 2018 et dans l'attente du versement de la subvention CAF pour l'année 2017, Madame le Maire propose de délibérer l'avance de subvention de 25 000 € au CCAS.

Madame le Maire passe au vote.

Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 19h00.

LE MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,